

Question écrite du 4 février 2026 de Mmes et M. Alpha Oumar Dramé, Laurence Corpataux, Sophie Desbiolles, Anna Barseghian, Cyril Alispach et Uzma Khamis Vannini: «Quelle est la part du budget de la Comédie de Genève consacrée aux productions et au personnel dits «locaux»?»

Exposé des motifs

La Comédie de Genève bénéficie d'une subvention municipale importante, s'inscrivant dans les objectifs de soutien à la création artistique et au tissu culturel local. Si le cahier des charges de la direction prévoit la programmation d'artistes genevois, romands et internationaux, la part effective de cette subvention consacrée aux productions dites «locales» et à l'emploi de personnel intermittent local (artistes, technicien-ne-s, artisan-e-s, etc.) ne fait à ce jour pas l'objet d'informations chiffrées publiques permettant une évaluation transparente.

Par ailleurs, les critères retenus par l'institution pour définir les notions de «production locale» et de «personnel local» ne sont pas clairement établis ni explicites. Cette situation complique l'appréciation de l'impact réel de la Comédie de Genève sur l'emploi culturel local, dans un contexte où les conditions de travail et de rémunération des professionnel-le-s de la culture font l'objet de préoccupations croissantes.

Dans un souci de transparence et de cohérence avec la politique culturelle menée par la Ville de Genève, il apparaît nécessaire de disposer d'éléments précis à ce sujet.

Questions

Quelle part du budget de production de la Comédie de Genève est consacrée à des productions qualifiées de «locales» et, au sein de celles-ci, quelle proportion concerne le personnel local, en particulier les intermittent-e-s, à l'exclusion du personnel permanent de l'institution (direction et personnel technique fixe)?

Quelle est la part respective de personnel permanent et de personnel intermittent qualifié de «local» dans le cadre d'une saison de programmation de la Comédie de Genève?

Quels échanges, formes de dialogue ou engagements ont été établis entre la Comédie de Genève et l'association faîtière genevoise des producteurs et productrices de théâtre indépendant et professionnel concernant le soutien à la production locale et à l'emploi des professionnel-le-s du territoire?

Quelles définitions la Comédie de Genève retient-elle pour les notions de «production locale» et de «personnel local»?

Ces définitions prennent-elles en compte des critères d'ancrage des compagnies et le lieu de vie durable des professionnel-le-s dans le bassin genevois?

Si ce n'est pas le cas, pour quelles raisons?